

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Absente: BERNER Elodie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse (CCSDB)

Selon la Nouvelle Organisation de la République (loi NOTRE), les compétences de la CCSDB changent, d'où une modification de la rédaction des statuts. A compter du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence obligatoire entre en vigueur : la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La compétence optionnelle concernant l'action sociale doit être modifiée suite à la création du nouvel EHPAD Nicole Limoge sur la commune de CIEL. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les nouvelles compétences énumérées et la nouvelle rédaction des statuts de la CCSDB.

Validation du tableau de classement de la voirie communale

Suite à la création de trois nouvelles rues sur la commune, il convient de revoir le tableau de classement de la voirie communale. Il s'agit de la Rue Bommey (98 m), qui dessert l'EHPAD Nicole Limoge, la Rue de la Sucrierie (166 m) et la Rue du Parc (120 m), qui desserviront les nouvelles constructions dans l'ancienne propriété CHANUT, ce qui porte la longueur totale à 9 711 m. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société 2BDM pour les travaux de restauration de l'église

Lors de la visite de M. REYNAUD, architecte, à l'église de CIEL, deux nouveaux points ont été abordés : la pose de drains tout autour de l'église et la réfection du parvis. Le chiffrage fait l'objet d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, signé en juillet dernier avec la Société 2BDM, d'un montant de 2 142,59 € HT, ce qui porte la mission de maîtrised'œuvre à 13 023,00 € HT

La mise aux normes handicap de l'allée reliant le parvis à l'entrée principale du cimetière fera l'objet d'une facturation à part mais les travaux seront réalisés en même temps que les travaux extérieurs de l'église.

Résultat de la réunion du 20 octobre sur les études énergétiques des bâtiments communaux

Afin d'améliorer la consommation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public, la commune a sollicité l'Agence Technique Départementale (ATD) lors d'une réunion le 20 octobre dernier. Celle-ci propose une convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement en Conseil en Energie Partagé (CEP). Ce dispositif permettrait un accompagnement personnalisé de notre collectivité, avec notamment l'utilisation d'un logiciel enregistrant toutes les consommations sur trois ans, moyennant 48 € HT par an. L'analyse de ces données permettra d'avoir une vision globale des actions à mener, de cibler les bâtiments à améliorer en priorité, pour faire des économies d'énergie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention et désigne comme «référénts énergie» : Jean-Louis MORATIN, Adjoint au Maire et Maxime JOUSSEAU, conseiller.

Un marché avec appel d'offres sera lancé pour l'étude énergétique des bâtiments notamment la Halle, la Maison des Loisirs, la Mairie et le logement communal au dessus de l'école, ce qui permettra de chiffrer les futurs travaux. Cette étude sera jointe à nos demandes de subventions.

Point sur les travaux à la Halle

Les travaux des locaux sous la Halle pour entreposer le matériel des associations sont terminés. Il reste à mettre en place les portes. En ce qui concerne les rayonnages et les placards, la commission «Bâtiments» se réunira avec un menuisier pour finaliser ces aménagements.

Reprise de la gestion de la cantine par la commune ; point sur le lancement d'appel d'offres

En accord avec l'association qui gère la cantine de CIEL, la commune en reprendra la gestion à compter du 1^{er} janvier 2018. Un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide a été mis en ligne le 26 octobre dernier. Les réponses seront reçues jusqu'au 20 novembre 2017 à 12h. Le prix du repas sera fixé lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Attribution de chèques cadeaux aux agents qui ne peuvent plus prétendre aux tickets restaurants

Le Maire explique que plusieurs agents ne peuvent pas bénéficier de tickets restaurants, ne travaillant pas en journée complète sur la commune. Pour ne pas les défavoriser par rapport aux autres, le Conseil Municipal décide de leur attribuer des chèques cadeaux pour Noël et autorise le Maire à passer la commande correspondante.

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

La loi concernant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) autorise la dissolution des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Le Maire explique que le CCAS de CIEL ne fonctionne qu'avec une subvention du Budget de la commune. Afin de simplifier les écritures comptables, le Maire propose de dissoudre le CCAS au 1^{er} janvier 2018, tout en conservant une commission communale d'action sociale et en créant un compte à cet effet dans le budget communal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la dissolution du CCAS avec les conditions exposées.

Suivi des travaux de l'assainissement ; point sur les financements

Les travaux d'assainissement sont bien avancés. L'alimentation en électricité du transformateur est prévue le 12 décembre prochain. Tous les essais pourront avoir lieu. Les eaux à la sortie de la nouvelle station s'écouleront dans un fossé existant, qui est très profond. Il serait bon de buser le fonds de ce fossé, pour éviter l'éboulement. Un devis a été demandé.

A ce jour, la commune a reçu 156 174 € de subvention du département et une notification de 233 207€ de l'Agence de l'Eau, soit 39% du coût total. D'autres subventions sont attendues.

Cérémonie du samedi 11 novembre à 10H avec l'Harmonie de Verdun

La cérémonie de la commémoration du 11 novembre 1918 débutera à 10 heures car l'Harmonie de VERDUN-SUR-LE-DOUBS participera à ce rassemblement au Monument aux Morts. Les enfants de l'école de CIEL seront présents et chanteront «La Marseillaise». Puis un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la Mairie.

Questions diverses

M. REBEYROTTE, sénateur, rencontrera les maires de la Communauté de Communes le lundi 13 novembre 2017 à 17h, au siège de la CC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H00.

A CIEL, le 9 novembre 2017
Le Maire,